



L'ÉCOLE AU PADEL

-

Fichier descriptif

1. Objectifs

L'Association Francophone de Padel a à cœur de promouvoir la découverte et la pratique du padel chez les enfants.

Afin de diversifier son offre d'activité, elle a décidé, en partenariat avec l'Association des Fédérations Francophones du Sport Scolaire (AFFSS), de créer « L'École au Padel » qui permet de mettre en relation une ou plusieurs écoles avec un club proche dans la région et le tout gratuitement pour les différentes parties.

Le but est simple : faire venir des classes, de la 3ème primaire et la 6ème secondaire, dans un club proche des chez eux afin de leur faire découvrir les joies et apprentissages multiples liés à la pratique du padel.

2. Déroulement de l'activité

Déroulement de l'activité:

- Un groupe joue au padel, encadré par les animateurs de l'AFPadel, pendant que l'autre groupe s'adonne à une activité physique/sportive encadrée par le professeur d'éducation physique/ l'équipe enseignante. Après 45', les groupes sont inversés.

Au total 1h30 d'activité avec 3 créneaux horaires possibles (adaptable en fonction des impératifs de l'école) :

- 9h à 10h30
- 10h30 à 12h
- 13h30 – 15h

Il est impératif de grouper plusieurs sessions (2 minimum) sur la même journée afin de ne pas faire venir les moniteurs pour un seul créneau.

- Classes de maximum 24 enfants (flexibilité possible en fonction du nombre de terrains de padel disponibles – 6 enfants/terrain)



Infrastructures minimum nécessaires :

- 2 terrains de padel indoor ou semi-couvert + 1 espace pour activité physique ou autre sport (obligatoire)

3. Next steps pour les clubs

- Manifester votre intérêt vis-à-vis de l'activité au secrétariat de l'AFPadel (secretariat@afpadel.be) pour le 18 septembre 2026 au plus tard, en renvoyant le document complété et signé.
- Informer l'AFPadel de contacts éventuels avec des écoles aux alentours
- Réserver les terrains **gratuitement** (accord commun entre l'école et le club).
- **Confirmer la présence d'une autre surface de jeu pour l'activité multisport.**
- Confirmer la présence de **2 moniteurs minimum (plus si le club le souhaite, à sa charge)** ou la nécessité d'une recherche de la part de l'AFPadel.
- **Remplir le compte rendu d'activité envoyé par l'AFPadel après les séances.**

4. Next steps pour l'AFPadel

- Mettre en relation les clubs désireux d'accueillir et les écoles, aux alentours, qui se sont manifestées.
- Fixer une date, en accord entre le club et l'école.
- Confirmer la date aux différentes parties.
- Faire un rappel la semaine avant aux clubs et écoles.

Encadrement pédagogique:

- 1 responsable AFPadel sera présent ou représenté pour accueillir, promouvoir l'activité et la fédération
- 2 animateurs : du club ou l'AFPadel.

Promotion:

- Promotion, par le club, après l'évènement sur les réseaux sociaux (photos, vidéos, ressenti de l'école, du club,...), mention de l'AFPadel obligatoire dans la publication

Matériel fourni par la fédération (sur demande du club):

En plus du matériel disponible au club, l'AFPadel peut, **sur demande explicite du club**, fournir du matériel supplémentaire :

- Balles
- Cônes/Lignes sol
- Raquettes de Padel
- ...

Important : ce matériel sera à récupérer par le club dans les locaux de l'AFPadel (Square de la Paix d'Angleur, 28, 4031, Angleur)

Nous vous rappelons que l'AFPadel a développé un kit "Ecole Padel" dont la description et les modalités d'achat sont disponibles via le [lien suivant](#).

Intervention financière de la fédération:

- Activité gratuite pour les écoles (sauf déplacement vers le club)
- Défraiement forfaitaire de 20€/heure/encadrant breveté AFPadel (Animateur ou Initiateur reconnu) ou professeur d'éducation physique (baccalauréat ou Master) affilié à une structure fédérale.
- Aucune intervention ne sera accordée si l'encadrant n'est pas un breveté Animateur/Initiateur reconnu par l'AFPadel ou professeur d'éducation physique (baccalauréat ou Master) affilié à une structure fédérale.
- Aucune intervention ne sera accordée si les conditions préalables ne sont pas remplies (publication réseaux, remplir le compte rendu envoyé par l'AFPadel)
- Afin de permettre à un maximum de clubs d'avoir accès à l'activité, l'AFPadel permet l'organisation de 4 journées (ou 12 classes) maximum par club, s'il est labellisé. 2 journées (ou 6 classes) si le club ne l'est pas. (cette modalité sera d'application dès le 1er janvier 2027, lorsque les labellisations Junior 2026 auront été attribuées)

Information importante concernant l'évolution des écoles au padel pour les prochaines années scolaires :

Depuis trois ans, l'AFPadel a relancé l'initiative « École au Padel », avec un succès certain, permettant à un grand nombre d'enfants de découvrir et de s'initier à notre discipline.

À l'heure du bilan, nous constatons toutefois que, dans la majorité des sessions organisées, l'intervention de l'AFPadel — tant sur le plan financier qu'en matière d'organisation, de suivi des demandes ou encore de mise à disposition de matériel — a été particulièrement importante, laissant une place limitée à l'implication directe des clubs.

Dans une volonté de favoriser l'autonomie des clubs et de soutenir le développement de leurs académies, le dispositif évoluera progressivement au fil des années.

L'objectif est de permettre aux clubs de développer une relation directe avec les écoles, de devenir pleinement acteurs de ces initiatives et, à terme, de faire de ces collaborations un véritable levier de développement pour leurs structures.



Cette démarche s'inscrit dans une vision à long terme : faire des jeunes l'un des principaux moteurs du développement et de l'avenir du padel.

À terme, l'intervention de l'AFPadel sera recentrée sur un rôle d'accompagnement, notamment par la possibilité, pour les clubs qui le souhaitent, de bénéficier du dépôt de matériel pédagogique et sportif destiné à garantir un encadrement de qualité lors des activités organisées dans le cadre du programme « École au Padel ».

Cette évolution doit ainsi permettre de construire un modèle plus autonome, durable et collaboratif, dans lequel l'AFPadel accompagne les clubs sans se substituer à leur rôle d'acteur local.

Nom :

Prénom :

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé" :